

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014FR16M2OP006
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Limousin 2014-2020
Version	2020.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>8</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	13
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 9 / 9iv .....	13
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	14
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 9 / 9iv.....	15
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 9 .....	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a .....	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b .....	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a .....	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d .....	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4a .....	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4b .....	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4c .....	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4e .....	41
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2a .....	43
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2b .....	45
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2c .....	47
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii.....	49
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	50
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii .....	51
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4 .....	53
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c .....	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d .....	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 9b .....	58
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 .....	61
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8.....	63
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 .....	64
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	65
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	66
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	68
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	68

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	69
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	73
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	75
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>76</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>78</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>81</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>82</b>
Fonds de co-investissement.....	82
<i>soutien aux fonds propres des PME</i> .....	85
Fonds prêt d'honneur dédié à la création reprise d'entreprises .....	88
<i>prêt d'honneur</i> .....	90
Fonds prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprises .....	94
<i>prêt d'honneur</i> .....	97
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>100</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>102</b>
10.1. Grands projets .....	102
10.2. Plans d'action communs.....	105
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>108</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	108
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	108
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	109
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	109
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	109
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>110</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	110
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	112
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>113</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>114</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	114

14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	114
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	114
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 114	
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	115
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	115
<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>116</b>
<b>16.</b>	<b>CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement) .....</b>	<b>117</b>
<b>17.</b>	<b>PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>118</b>
	<b>Documents.....</b>	<b>119</b>
	<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>120</b>

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

La Région Limousin est devenue autorité de gestion au 1er janvier 2014 du PO FEDER-FSE Limousin pour la période 2014-2020. Le programme opérationnel Limousin FEDER-FSE a été adopté par la Commission européenne le 12 décembre 2014. Au titre de ce programme, la Région Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une enveloppe de 144,6 M€ de Fonds européen de développement régional et de Fonds social européen.

**Au 31/12/2020**, le programme présente une architecture en 7 axes prioritaires (un axe 9 FSE supplémentaire depuis le 20 juillet 2020, détail point 2). Deux autres axes sont dédiés à l'assistance technique.

#### **1- Contexte général**

L'année 2020 a été marquée par le lancement des procédures des travaux évaluatifs des politiques européennes prévus à la feuille de route et la poursuite de la préparation de la génération des programmes 21/27. La crise sanitaire a évidemment dominé toute l'actualité ayant des impacts forts sur des nouvelles organisations et modalités de travail au sein de la collectivité, également d'animation des programmes. Ce contexte n'a pas été favorable quant à la programmation d'opérations nouvelles. Des mesures d'urgence ont pu être élaborées et adoptées à la fin du premier trimestre avec la création d'un axe 9 (cf. ci-dessous). En parallèle avec les travaux relatifs à l'élaboration du Programme 21-27, l'Autorité de Gestion a mené des travaux pour une modification du programme 14-20 afin de s'inscrire dans le plan de relance Next génération EU avec la mobilisation de crédits supplémentaires au titre de « REACT-EU ».

#### **2- Modifications PO et DOMO**

**a/ Comité de suivi du 20 Juillet 2020 :** Dans le cadre de la consultation écrite du **Comité de suivi du 20 Juillet 2020**, l'autorité de gestion a soumis au partenariat les modifications suivantes du Programme Opérationnel Limousin : la création d'un axe 9 « Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19, afin de préserver leurs accès pour les néo-aquitains » ; la modification de la maquette financière afin d'allouer des crédits FSE à ce nouvel axe ; les critères de sélection relatifs aux opérations de ce nouvel axe.

Les acteurs locaux se sont mobilisés très fortement dès le début de la crise sanitaire afin de soutenir le système de santé et protéger leurs citoyens, notamment par l'achat de masques et d'équipements de protection à destination des services de santé et de leurs agents, afin de maintenir la mise en œuvre des services publics sur les territoires. L'Autorité de gestion, après un travail d'identification des crédits disponibles et des échanges avec la Commission européenne sur les dispositions réglementaires, a notamment proposé au partenariat : 1/ De cofinancer les opérations d'achat d'équipements de

protection individuelle réalisées en réaction immédiate au début de la crise par l'intermédiaire du FSE qui permet une intervention plus souple que le FEDER ; 2/ Du fait de la disponibilité réduite de fonds FSE sur le Programme opérationnel Limousin, de concentrer le soutien européen aux actions réalisées en urgence par les collectivités locales jusqu'au 12 avril, date à partir de laquelle l'Etat soutient la prise en charge des commandes d'équipements de protection réalisées par les collectivités locales. L'axe 9 a été doté d'un montant UE FSE de 950 000 euros. Le FSE intervient à hauteur de 64.02 %.

**b/ Comité de suivi du 5 novembre 2020** : L'autorité de gestion a présenté lors du **Comité de suivi du 5 novembre 2020** des modifications portant principalement sur les allocations de crédits et sur les indicateurs de réalisation et de résultats. L'ensemble de ces modifications a eu pour but d'optimiser la période de fin de mise en œuvre du programme afin d'atteindre les objectifs de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive sur le territoire limousin. Pour le FEDER, au vu du faible taux de crédits concernés (5,32%), ces modifications n'ont pas eu d'incidences notables sur l'environnement et ne changent pas la stratégie thématique et territoriale initiale du programme. Enfin, l'obligation de concentration thématique est toujours respectée (97,46M€, soit 80,43 % des crédits affectés aux OT 1 à 4).

Les modifications opérées sont les suivantes :

**axe 1 : + 3,345 M€** avec la ventilation suivante :

**-1,940 M€** sur l'objectif thématique 1 – PI 1.b (innovation dans les entreprises) à destination de l'objectif thématique 3 – PI 3.d (compétitivité des PME).

**+ 5, 285 M€** sur l'objectif thématique 3 – PI 3.d (compétitivité des PME).

Le ré-abondement de crédits sur les opérations renforçant la compétitivité des PME et leur accompagnement se justifie par le fort besoin sur cette typologie d'actions ; la proposition se base sur le potentiel de dossiers à venir d'ici la fin de la période de programmation. Cet axe au poids important dès l'adoption du PO traduit la volonté de l'autorité de gestion de poursuivre l'effort de concentration réalisé dans la période précédente sur ces domaines. **axe 2 : - 2,8 M€** sur l'objectif thématique 4 :

- 400 000€ sur PI 4.a (Production et distribution d'énergie provenant de sources renouvelable),

- 1 100 000M€ sur PI 4.c (Efficacité énergétique et énergies renouvelables dans les entreprises)

- 1,3M€ sur la PI 4.e (Stratégies de développement à faible émission de carbone).

Soit 2,1 M€ à destination de l'axe 1- Objectif thématique 3 – PI 3.d (Compétitivité des PME) et 0,7M€ à destination de l'axe 5- Objectif thématique 6 – PI 6.c (Patrimoine culturel).

**axe 3 : - 1, 545 M€** sur l'objectif thématique 2 :

- 300 000€ sur PI 2.b (Produits et des services TIC)

-1 245 000€ sur PI 2.c (Renforcement applications TIC)

Soit 1, 245 M€ à destination de l'axe 1 - Objectif thématique 3- PI 3.d et 300 000€ à destination de l'axe 5 - Objectif thématique 6 - PI 6.c (patrimoine culturel).

**axe 5 : + 1M€** sur l'objectif thématique 6 – Pi 6(c) : PI 2.b (300 000 €) + pi 4(e) (300 000 €) + pi 4(a) (400 000 €). Le ré-abondement de crédits sur les opérations relevant des thématiques Patrimoine culturel se base sur le potentiel de dossiers à venir, identifiés et pour certains en cours d'instruction.

### **3- Etat d'avancement du programme au 31 décembre 2020**

Les **consultations dématérialisées des partenaires** sélectionnant des opérations se sont poursuivies sur l'année 2020 (bimestriel FEDER/FSE avec 7 Instances de Consultation des Partenaires. Les conditions sanitaires ont également conduit l'Autorité de gestion à réunir un comité de suivi inter-fonds en webconférence le 5/11/2020.

Le bilan global du PO FEDER-FSE est caractérisé au 31/12/2020 par une programmation de 488 824 071€ en coût total éligibles pour 516 opérations sélectionnées, tout axe confondu. 174 786 038 € de dépenses totales éligibles ont été déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion. Hors assistance technique, le montant FEDER programmé est de 96 378 516€, soit un taux de programmation de 79,54 % des axes concernés. Le montant FSE programmé est de 20 779 790€ soit un taux de programmation de 113 % de l'axe concerné.

Ci dessous, le detail par axe.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
9	Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès pour les néo-aquitains.	<p>L'axe 9 contribue à atteindre la Priorité d'investissement 9.IV « Amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général », PI en provenance de l'axe 4 FSE-Objectif thématique 10-PI)iii.</p> <p>Via l'objectif spécifique 9.1 « maintenir la mise en œuvre des services publics sur le territoire », il permet de soutenir l'achat d'équipements de protection individuelle.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FSE de 0.95M€ pour un coût total de 1.58 M€.</p> <p>Aucune programmation en 2020</p> <p>CV30 Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19 : 0</p>
1	Vers une économie innovante	<p>L'axe 1 répond à une finalité de développement économique régional. Il contribue à atteindre deux objectifs thématiques européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OT 1 : renforcer la recherche, le développement technique et l'innovation</li> <li>- OT 3 : renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises</li> </ul> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 52.21 M€ (52 209 402) pour un coût total de 87,02 M€</p> <p>Cinq objectifs spécifiques sont mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 Assurer la performance et l'attractivité des centres de compétences du Limousin dans ses domaines de spécialisation (13,46 M€ de FEDER).</li> <li>1.2 Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises. (14.15 M€ de FEDER)</li> <li>1.3 Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens. (15 000€ de FEDER)</li> <li>1.4 Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises. (3.65 M€ de FEDER).</li> <li>1.5 Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international. (20.94M€ de FEDER ).</li> </ul> <p>Au 31/12/2020, 171 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 39 718 363 € et un coût total de 151 177 078 €. Le FEDER est programmé à hauteur de 76 % de l'axe 1.</p> <p>Les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestions s'élèvent à 69 226 902 €.</p> <p>Les paiements attribués aux bénéficiaires s'élèvent à 11 953 042 €.de FEDER.</p> <p>Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.</p>
2	Transition vers une économie décarbonnée	<p>L'axe 2 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans l'ensemble des secteurs.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 21.10 M€ pour un coût total de 35.17 M€.</p> <p>4 objectifs spécifiques sont mobilisés :</p> <p>2.1 Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation (8.68 M€ de FEDER).</p> <p>2.2 Améliorer la performance énergétique des entreprises (0.76 M€ de FEDER).</p> <p>2.3 Réduire la consommation énergétique des bâtiments (9.16 M€ de FEDER).</p> <p>2.4 Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel. (2.5 M€ de FEDER ).</p> <p>Au 31/12/2020, 106 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 15 444 221€ et un coût total de 82 405 303€. Le FEDER est programmé à hauteur de 73 % de l'axe 2.</p> <p>Les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestions s'élèvent à 28 262 435 euros.</p> <p>Les paiements attribués aux bénéficiaires s'élèvent à 5 477 911 € de FEDER.</p> <p>Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.</p>
3	Aménagement et usages numériques	<p>L'axe 3 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 2 : Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 24.16 M€ (24 155 000) pour un coût total de 40.26 M€.</p> <p>Trois objectifs spécifiques sont mobilisés :</p> <p>3.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin (16,7 M€ de FEDER)</p> <p>3.2 Augmenter les usages numériques par les entreprises (1,6 M€ de FEDER)</p> <p>3.3 Augmenter les usages numériques par / pour la population (5.86 M€ de FEDER).</p> <p>Au 31/12/2020, 52 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 22 726 081 € et un coût total de 126 941 482 €. Le FEDER est programmé à hauteur 94 % de l'axe 3.</p> <p>Les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestions s'élèvent à 43 630 169 euros.</p> <p>Les paiements attribués aux bénéficiaires s'élèvent à 8 655 069 €.de FEDER.</p> <p>Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.</p> <p>Concernant les cibles du cadre de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CO10 Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps ne fait l'objet à ce jour d'aucune réalisation. En revanche les programmations actuelles</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		couvrent largement la cible 2023 (90 235 ménages)
4	Compétences et savoir-faire	<p>L'axe 4 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 10 : Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FSE de 17,49M€ (17 492 149 )pour un coût total de 29.15 M€.</p> <p>Un objectif spécifique est mobilisé :</p> <p>4.1 Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi, en premier lieu les moins qualifiés, pour leur permettre d'accéder à l'emploi durable (17,49 M€).</p> <p>Au 31/12/2020, 58 opérations ont été programmées pour un montant FSE de 20 779 790 € et un coût total de 43 119 373€. Le FSE est programmé à plus de 100 % de l'axe 4.</p> <p>Les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestions s'élèvent à 22 445 785 euros.</p> <p>Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.</p>
5	Patrimoine environnemental	<p>L'axe 5 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 6 : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 11,10 M€ ( 11 100 000) pour un coût total de 18.50 M€.</p> <p>Deux objectifs spécifiques sont mobilisés :</p> <p>5.1 Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques. (7,4 M€ de FEDER)</p> <p>5.2 Améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles. (3,7M€).</p> <p>Au 31/12/2020, 87 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 9 013 00 € et un coût total de 25 362 799€. Le FEDER est programmé à hauteur de 81 % de l'axe 5.</p> <p>Les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestions s'élèvent à 4 764 283 euros.</p> <p>Les paiements attribués aux bénéficiaires s'élèvent à 2 459 193 €.de FEDER.</p> <p>Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.</p> <p>Concernant les cibles du cadre de performance :</p> <p>- IS04 ou 25 Patrimoine environnemental : nombre de sites (lieux) culturels soutenus affiche un</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>retard de réalisation à mettre en lien avec le retard de programmation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- C023 Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation affiche un retard de réalisation (304 hectares). En revanche, les programmations actuelles (2780) couvrent la cible 2023 attendues (700).</li> </ul>
6	Cohésion territoriale	<p>L'axe 6 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 9 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 12,6 M€ (12 600 000) pour un coût total de 21 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 25 %.</p> <p>Un seul objectif spécifique est mobilisé :</p> <p>6.1 Revitaliser les zones urbaines par des projets de développement urbain durable. (12,6M€ de FEDER)</p> <p>Au 31/12/2020, 36 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 9 476 844 € et un coût total de 56 412 732€. Le FEDER est programmé à hauteur de 75 % de l'axe 6.</p> <p>Les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestions s'élèvent à 6 305 305 euros.</p> <p>Les paiements attribués aux bénéficiaires s'élèvent à 1 003 616 € de FEDER.</p> <p>L'avancée des valeurs des indicateurs physiques est détaillé par Priorité d'Investissement.</p> <p>Concernant les cibles du cadre de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines est réalisée à hauteur de 24 801 M2. La cible 2023 (102600) est largement atteinte en programmation 210 989 M2</li> <li>- CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines est réalisé à hauteur de 2933 M2. La cible 2023 (7372) est largement atteinte en programmation (11 503 M2).</li> </ul>
7	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER	<p>L'assistance technique est répartie en deux enveloppes pour le FEDER et le FSE.</p> <p>L'axe 7 est doté d'une enveloppe FEDER de 4 394 563 € pour un coût total de 7,3 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 60 %.</p> <p>Au 31 décembre 2020, 5 dossiers sont programmés pour un montant FEDER de 1 715 839.90 € et un coût total de 2 752 998 €. Le taux moyen d'intervention étant de 60%</p> <p>Au 31 décembre 2020, l'axe 7 est programmé à hauteur de 39.94 % de la maquette FEDER-FSE.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Conformément au règlement délégué UE 2019 /1867 de la Commission relatif au financement de l'assistance technique à taux forfaitaire, l'Autorité de gestion a décidé d'opter pour le recours aux coûts simplifiés en matière d'assistance technique sur les axes 7 et 8, à compter de 2021.
8	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE	<p>L'assistance technique est répartie en deux enveloppes pour le FEDER et le FSE.</p> <p>L'axe 8 est doté d'une enveloppe FSE de 668 886 € pour un coût total de 1,1 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 60 %.</p> <p>Au titre de l'axe 8, 1 dossier a été programmé pour un montant FSE de 391 381,86€ pour un coût total de 652 303,10€. Le taux moyen d'intervention est de 60%.</p> <p>Au 31 décembre 2020, l'axe 8 est programmé à hauteur de 58,51% de la marquette FEDER-FSE.</p> <p>Conformément au règlement délégué UE 2019 /1867 de la Commission relatif au financement de l'assistance technique à taux forfaitaire, l'Autorité de gestion a décidé d'opter pour le recours aux coûts simplifiés en matière d'assistance technique sur les axes 7 et 8, à compter de 2021.</p>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	9 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès pour les néo-aquitains.
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 9 / 9iv**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes										
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	9 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès pour les néo-aquitains.
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

## Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative			
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	(Entities)		Nombre	5,00													

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition														

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition														

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition														

Axe prioritaire	9 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès pour les néo-aquitains.
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 9 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00				0,00	
	Total général des participants		0,00			0,00				0,00	

Axe prioritaire	9 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès pour les néo-aquitains.
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	EUR	1 583 334,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes												
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	75,00			17,83			Les valeurs de CO24 en 2020 sont modifiées à la baisse par rapport à 2019. En effet, le porteur avait fourni la donnée en « nombre » alors que l'unité de mesure de l'indicateur est l'ETP.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	75,00			57,00			Les valeurs de CO24 en 2020 sont modifiées à la baisse par rapport à 2019 via l'erreur identifiée sur l'unité de mesure de l'indicateur. Par ailleurs, sur trois opérations, le porteur a retenu des nouveaux chercheurs dont les sujets de thèse relèvent de la thématique « science de l'homme et de la société », alors que cette thématique n'a pas été retenue au titre de la S3. Pour mémoire, le sujet de thèse du chercheur, en lien avec la S3, est un critère d'éligibilité. Aussi, ces nouveaux chercheurs ont été écartés de la valeur retenue pour le calcul de l'indicateur. Il a été également constaté des ruptures de contrats (participant/Université) conclus initialement pour mener à bien les travaux de recherche. De fait, la valeur de l'ETP a été ramenée aux temps réels consacrés aux travaux de recherche (date de début du contrat à la date de la rupture).
F	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	En transition	531,00			0,00			La cible 2018 (130 m2) a été modifiée par un indicateur KIS. Cet indicateur KIS a porté sur les « décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet « infrastructure immobilière pour la chimie ». Il a été atteint sur les 2 conditions : une décision de l'Université et une validation du Rectorat. A ce jour, ce projet est toujours en attente de programmation.
S	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	En transition	531,00			531,00			Le projet « construction de la plateforme Médecine Imagerie Chirurgie Expérimentale » a été programmé en octobre 2019. Il affiche une prévision de 531 m2 à construire.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	20,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	76,00	0,00	0,00	57,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00
F	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	531,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1.1 - Accroître la performance et l'attractivité des centres de compétences du Limousin dans ses domaines de spécialisation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
2	Nombre de publications scientifiques	publication	En transition	529,00	2013	550,00			Données 2020 non disponibles
3	Nombre de brevets	Brevets	En transition	38,00	2013	44,00	64,00		
4	Nombre de thèses soutenues	thèses	En transition	123,00	2013	127,00	54,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
2	Nombre de publications scientifiques	0,00		814,00		717,00		672,00	
3	Nombre de brevets	60,00		50,00		52,00		50,00	
4	Nombre de thèses soutenues	90,00		86,00		92,00		100,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2	Nombre de publications scientifiques	600,00		562,00	
3	Nombre de brevets	56,00		45,00	
4	Nombre de thèses soutenues	98,00		87,00	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	700,00			629,00			Par rapport à 2019, la PI1b a continué sa progression en programmation et réalisation. Les cibles 2023 sont atteintes pour CO01 / CO26. CO27 est programmé à 87 % et CO29 est programmé à 96 %.  Ce vivier de programmation sécurise les réalisations à venir. Cependant, il convient de rester prudent sur les opérations collectives. Il est observé une faiblesse de réalisation pour CO27 qui s'explique par les nombreuses opérations portées par l'Université où les investissements privés sont à 0.  A noter, également sur cette PI des déprogrammations d'opérations concernant notamment des projets collaboratifs.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	700,00			761,00			idem
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	24,00			20,00			idem
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	24,00			36,00			idem
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	19 800 000,00			2 488 408,00			idem
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	19 800 000,00			17 308 190,00			idem

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	54,00			20,00			idem
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	54,00			52,00			idem

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	505,00	0,00	0,00	334,00	0,00	0,00	172,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	537,00	0,00	0,00	436,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	5,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	23,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	263 338,87	0,00	0,00	297 467,22	0,00	0,00	263 338,87	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	16 876 526,22	0,00	0,00	13 030 270,82	0,00	0,00	2 801 347,77	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	6,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	52,00	0,00	0,00	49,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	17,00	0,00	0,00	145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	48,00	0,00	0,00	115,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	10,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	34 128,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	3 297 329,18	0,00	0,00	799 117,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	1,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	21,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1.2 - Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
1bR1b	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises en Limousin	M€	En transition	118,60	2014	130,00			Données 2020 non disponibles

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
1bR1b	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises en Limousin	0,00		0,00		149,03		143,03	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1bR1b	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises en Limousin	123,46		118,60	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1.3 - Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
7	Nombre de projets déposés dans le cadre du programme Horizon 2020 impliquant un partenaire limousin	Projets	En transition	89,00	2013	100,00			Données 2020 non disponibles

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
7	Nombre de projets déposés dans le cadre du programme Horizon 2020 impliquant un partenaire limousin	230,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
7	Nombre de projets déposés dans le cadre du programme Horizon 2020 impliquant un partenaire limousin	0,00		0,00	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 131,00			87,00			Les programmations 2020 de la PI3a ont chuté par rapport à 2019. Cela s'explique par : 1/La modification du système de gestion de l'opération 4769110 « Fonds de prêts d'honneur dédié à la création /reprise d'entreprise en Limousin Lot 1 ». La collectivité a choisi d'augmenter les montants financiers des prêts d'honneur, ce qui a eu pour conséquence de diminuer le nombre de prêts qui passent de 960 à 348 entreprises. 2/ L'opération collective 4211910 « Accompagnement des créateurs repreneurs d'entreprises artisanales à 3 ans », programmée en 2019 à hauteur de 1 120 entreprises a été diminuée de 50 %, soit 560 entreprises retenues.  De fait, les autres indicateurs de la PI impactés par ces deux opérations subissent les mêmes mouvements.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 131,00			1 131,00			A contrario, cette situation a été anticipée lors de la révision des cibles en décembre 2020. De fait, les cibles 2023 sont atteintes sauf pour l'indicateur C007. Mais il s'agit d'une erreur qu'il conviendra de corriger lors de la prochaine révision, dans la mesure où les 8 580 000 euros correspondent aux investissements privés de l'opération 4769110 « Fonds de prêts d'honneur dédié à la création /reprise d'entreprise en Limousin Lot 1 » objet de l'explication ci-dessus.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	348,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	348,00			348,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	84,00			36,00			
S	CO04	Investissement productif:	Entreprises	En	84,00			84,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier		transition							
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 046,00			166,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 046,00			1 046,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	8 580 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	8 580 000,00			1 500 000,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	56,00	0,00	0,00	170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 302,00	0,00	0,00	1 182,00	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	960,00	0,00	0,00	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	36,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	84,00	0,00	0,00	129,00	0,00	0,00	38,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	20,00	0,00	0,00	134,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	2 218,00	0,00	0,00	1 053,00	0,00	0,00	82,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	8 580 000,00	0,00	0,00	8 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	12,00	0,00	0,00	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1,00	0,00	0,00	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1.4 - Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
8	Taux de création d'entreprises	pourcentage	En transition	12,60	2013	14,00			Donnée 2020 non disponible / donnée 2019 actualisée
9	Taux de pérenité des entreprises à 3 ans	pourcentage	En transition	69,40	2009	73,00			Donnée 2020 non disponible

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
8	Taux de création d'entreprises	13,50		12,00		10,60		10,10	
9	Taux de pérenité des entreprises à 3 ans	0,00		0,00		75,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
8	Taux de création d'entreprises	10,10		11,90	
9	Taux de pérenité des entreprises à 3 ans	0,00		0,00	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	300,00			164,00			En 2020, la PI3d fait l'objet d'une très légère augmentation des réalisations, par rapport à 2019.  Aucune nouvelle opération n'a été programmée sur cette PI en 2020. Les légères variations des valeurs programmées proviennent de mises à jour des actions collectives.  Les programmations couvrent ou sont très proches des cibles 2023 attendues.  Il est observé une faiblesse des valeurs réalisées des indicateurs financiers, qui s'explique par des opérations pas encore soldées, où les investissements sont importants.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	300,00			253,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	28,00			12,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	28,00			25,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	88,00			6,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	88,00			79,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	67 520 608,00			13 607 246,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	67 520 608,00			20 757 266,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors	EUR	En transition	21 604 653,00			4 469 858,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		subventions)									
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	21 604 653,00			18 490 036,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	158,00	0,00	0,00	156,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	251,00	0,00	0,00	247,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	5,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	23,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	73,00	0,00	0,00	72,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	4 779 905,59	0,00	0,00	88 650,47	0,00	0,00	88 650,47	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	54 016 485,41	0,00	0,00	50 550 512,41	0,00	0,00	4 732 047,28	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	1 504 183,89	0,00	0,00	1 066 987,36	0,00	0,00	1 066 987,36	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	17 300 754,00	0,00	0,00	14 555 934,38	0,00	0,00	7 768 845,53	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5,00	0,00	0,00	162,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	5,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	12 436 864,13	0,00	0,00	32 175 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	1.5 - Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
11	Evolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales	taux	En transition	100,00	2009	174,00			Donnée 2020 non disponible
IR10b	Nombre d'entreprise de 10 à 199 salariés en Limousin	nombre entreprises	En transition	2 619,00	2013	2 777,00			Donnée 2020 non disponible

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
11	Evolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales	0,00		0,00		0,00		0,00	
IR10b	Nombre d'entreprise de 10 à 199 salariés en Limousin	0,00		2 605,00		2 567,00		2 574,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
11	Evolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales	0,00		0,00	
IR10b	Nombre d'entreprise de 10 à 199 salariés en Limousin	2 586,00		2 601,00	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	26,00			0,41			La PI4a fait l'objet d'une très légère augmentation des programmations par rapport à 2019 sur CO30.  En revanche, la valeur de l'indicateur a été corrigée en réalisation, sur l'opération 2609710 « raccordement de l'UVE de Rosiers d'Egletons », suite à une erreur de saisie 0.26 et pas 2.26.  CO34 n'a fait l'objet d'aucune programmation en 2020. Des certifications de dépenses ont permis de faire évoluer l'indicateur en réalisation.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	26,00			24,96			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	32 876,00			628,30			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	32 876,00			27 537,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,48	0,00	0,00	2,48	0,00	0,00	2,48	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	23,78	0,00	0,00	19,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	27 537,30	0,00	0,00	17 017,30	0,00	0,00	710,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	303,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	2.1 - Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
12	Evolution de la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité	pourcentage	En transition	28,00	2009	55,00			Suite à la fusion des régions, la source identifiée au départ du programme ne produit plus les données selon les bases initiales(SOeS). L' AREC a effectué une mise à jour de ses nouvelles bases modifiant toutes les valeurs annuelles des indicateurs, mais permettant à contrario de disposer d'une continuité de suivi de l'indicateur. Cela aurait également pour conséquence une révision de la cible 2023. Ces modifications seront soumises à la Commission lors de la prochaine procédure de modification du PO. Les données relatives à l'indicateur IR 12 sont produites en année N+2. Les données 2018 seront produites en septembre 2020 et les données 2019 en 2021.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
12	Evolution de la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité	0,00		0,00		47,45		62,25	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
12	Evolution de la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité	46,53		61,21	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2,00			2,00			La cible 2023 de la P14b est atteinte.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2,00			3,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	2.2 - Améliorer la performance énergétique des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
13	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans l'industrie	GWhEP	En transition	7 779,00	2005	5 731,96			<p>Suite à la fusion des régions, la source identifiée au départ du programme ne produit plus les données selon les bases initiales(SOeS).</p> <p>L' AREC a effectué une mise à jour de ses nouvelles bases modifiant toutes les valeurs annuelles des indicateurs, mais permettant à contrario de disposer d'une continuité de suivi de l'indicateur. Cela aurait également pour conséquence une révision de la cible 2023. Ces modifications seront soumises à la Commission lors de la prochaine procédure de modification du PO.</p> <p>Les données relatives à l'indicateur IR 13 sont produites en année N+2. Les données 2018 seront produites en septembre 2020 et les données 2019 en 2021.</p>

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
13	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans l'industrie	0,00		0,00		7 216,00		6 967,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
13	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans l'industrie	6 938,00		7 137,00	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	1 334,00			202,00			La PI4c progresse sur tous ses indicateurs. Les programmations à ce jour couvrent largement les deux cibles attendues du cadre de performance.  Le vivier de programmation devrait permettre d'atteindre les réalisations, d'autant que la PI programme régulièrement et que le nombre d'opérations en stock est important.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	1 334,00			1 393,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	2 486 962,00			1 209 279,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	2 486 962,00			5 516 987,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	3 603,00			598,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	3 603,00			3 349,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	156,00	0,00	0,00	156,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 114,00	0,00	0,00	785,00	0,00	0,00	53,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	763 251,00	0,00	0,00	452 386,50	0,00	0,00	68 480,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	2 072 469,00	0,00	0,00	1 492 027,00	0,00	0,00	78 394,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
		bâtiments publics									
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	354,55	0,00	0,00	297,74	0,00	0,00	33,38	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 161,29	0,00	0,00	1 706,77	0,00	0,00	199,76	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	82,00	0,00	0,00	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	189,00	0,00	0,00	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	383 906,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 370 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	249,36	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	943,29	0,00	0,00	13,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	2.3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
14	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments	GWhEP	En transition	14 552,00	2005	11 289,78			Suite à la fusion des régions, la source identifiée au départ du programme ne produit plus les données selon les bases initiales (SOeS). L' AREC a effectué une mise à jour de ses nouvelles bases modifiant toutes les valeurs annuelles des indicateurs, mais permettant à contrario de disposer d'une continuité de suivi de l'indicateur. Cela aurait également pour conséquence une révision de la cible 2023. Ces modifications seront soumises à la Commission lors de la prochaine procédure de modification du PO. Les données relatives à l'indicateur IR 14 sont produites en année N+2. Les données 2018 seront produites en septembre 2020 et les données 2019 en 2021.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
14	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments	0,00		0,00		15 066,00		15 054,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
14	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments	14 535,00		13 959,00	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	Pôle d'Echange Multimodal	En transition	1,00			0,00			Une opération a été programmée sur la PI4e. Il s'agit d'un projet d'exploitation d'un système d'information multimodal. En conséquence l'indicateur IS17 ne s'applique pas.
S	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	Pôle d'Echange Multimodal	En transition	1,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	2.4 - Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
4Er2	Fréquentation voyageurs/km sur les lignes ferroviaires des étoiles de Brive et de Limoges	voyageurs/km	En transition	69 606 392,00	2014	88 369 023,00	40 557 414,00		La crise sanitaire a fortement impacté la fréquentation des TER

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
4Er2	Fréquentation voyageurs/km sur les lignes ferroviaires des étoiles de Brive et de Limoges	56 826 641,00		44 257 933,00		62 754 617,00		63 420 616,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4Er2	Fréquentation voyageurs/km sur les lignes ferroviaires des étoiles de Brive et de Limoges	68 524 611,00		69 606 392,00	

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	72 188,00			0,00			La cible 2018 (4 368 ménages) a été modifiée par un KIS de mise en œuvre : « nombre d'avant projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages. 15 avant projets définitifs ont été validés par des ordres de service signés par le maître d'ouvrage, le Syndicat mixte Dorsal. A ce jour, sur les opérations en cours ayant fait l'objet d'acomptes, 90 235 ménages seraient comptabilisés.
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	72 188,00			90 235,00			Les premières opérations programmées sur cette PI en 2019 couvrent largement la cible 2023. Les premiers acomptes certifiés semblent valider les valeurs attendues de l'indicateur.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	90 235,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	3.1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
16	Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors zones conventionnées	pourcentage des prises activées	En transition	0,00	2013	5,00	44,44		Les objectifs en prises FTTH du jalon 1 du SDAN Limousin avaient été fixés en nombre à 151 000 prises activées pour le territoire. A fin 2020, 67 109 logements sont éligibles portant ainsi le % des prises activées à 44.44 %.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
16	Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors zones conventionnées	5,30		2,40		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
16	Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors zones conventionnées	0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	15,00			7,00			L'opération 3609310 « projet de transformation digitale » porté par la Chambre du Commerce de la haute Vienne a fait l'objet d'une modification portant l'indicateur en programmation à 0 au lieu de 2 5000 entreprises. En effet, le projet avait été considéré comme une action collective, ce qui n'était pas le cas. La PI a également subi la déprogrammation de l'opération 3001110 « économie numérique et digital marketing » porté par l'association CRECENDO. Cette association a été dissoute. Ces éléments ont été pris en compte lors de la révision des cibles en décembre 2020. A ce jour, la cible 2023 attendue est atteinte.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	15,00			15,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 513,00	0,00	0,00	2 509,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	3.2 - Augmenter les usages numériques par les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
17	taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises soutenues)	pourcentage	En transition	0,00	2014	50,00			Etude qualitative à venir en 2022.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
17	taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises soutenues)	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
17	taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises soutenues)	0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	projets	En transition	34,00			10,00			Les opérations programmées à ce jour couvrent la valeur cible 2023 attendue. La PI progresse légèrement par rapport à 2019.
S	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	projets	En transition	34,00			34,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	29,00	0,00	0,00	18,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	2,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	4,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	3.3 - Augmenter les usages numériques par/pour la population

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
18	taux de la population utilisant de nouveaux services numériques	pourcentage	En transition	0,00	2014	25,00			Etude qualitative à venir en 2022.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
18	taux de la population utilisant de nouveaux services numériques	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
18	taux de la population utilisant de nouveaux services numériques		0,00		0,00

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition					1,00	1,00	0,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition					3 441,00	2 913,00	528,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	82,00 %	%	3 441,00	2 913,00	528,00	0,66				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					12,00	9,00	3,00					9,00	3,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					3,00	3,00	0,00					3,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes										
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	240,00	39,00	597,00	102,00	669,00	112,00	917,00	172,00	490,00	103,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	240,00	39,00	597,00	102,00	669,00	112,00	917,00	172,00	490,00	103,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019							2018						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017							2016						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	7 583,00			6 399,00	5 353,00	1 046,00	0,84			110,00	91,00	19,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				1 443,00	1 208,00	235,00				5,00	4,00	1,00
CO03	personnes inactives	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				1 500,00	1 259,00	241,00				31,00	26,00	5,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				329,00	303,00	26,00				8,00	6,00	2,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				329,00	303,00	26,00				8,00	6,00	2,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 800,00			2 350,00	2 021,00	329,00	1,31			65,00	54,00	11,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				2 965,00	2 494,00	471,00				24,00	21,00	3,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				662,00	494,00	168,00				13,00	10,00	3,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition				512,00	450,00	62,00				13,00	9,00	4,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				35,00	30,00	5,00				3,00	3,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					6 399,00						110,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	923,00	778,00	145,00	1 543,00	1 320,00	223,00	1 590,00	1 320,00	270,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	112,00	101,00	11,00	401,00	344,00	57,00	321,00	261,00	60,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	211,00	182,00	29,00	360,00	312,00	48,00	359,00	287,00	72,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	62,00	57,00	5,00	84,00	74,00	10,00	74,00	71,00	3,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	62,00	57,00	5,00	84,00	74,00	10,00	74,00	71,00	3,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	369,00	317,00	52,00	538,00	478,00	60,00	521,00	445,00	76,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	333,00	276,00	57,00	683,00	582,00	101,00	798,00	667,00	131,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	123,00	100,00	23,00	166,00	129,00	37,00	152,00	109,00	43,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	65,00	60,00	5,00	139,00	121,00	18,00	148,00	128,00	20,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	32,00	27,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		923,00			1 543,00			1 590,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1 491,00	1 234,00	257,00	742,00	610,00	132,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	400,00	336,00	64,00	204,00	162,00	42,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	331,00	277,00	54,00	208,00	175,00	33,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	78,00	73,00	5,00	23,00	22,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	78,00	73,00	5,00	23,00	22,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	560,00	480,00	80,00	297,00	247,00	50,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	758,00	644,00	114,00	369,00	304,00	65,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	142,00	94,00	48,00	66,00	52,00	14,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	115,00	102,00	13,00	32,00	30,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		1 491,00			742,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
32	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	En transition	participants	4 465,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes												
32	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
32	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	En transition	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	sites	En transition	5,00			2,00			La PI n'a fait l'objet d'aucune progression par rapport à 2019. IS04 affiche un retard de réalisation à mettre en lien avec le retard de programmation.
S	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	sites	En transition	5,00			3,00			La PI a fait l'objet d'une déprogrammation en ICP du 20/07/2020 : opération 2018120 cité du cuir à Saint Junien. Cette déprogrammation fragilise la cible 2023

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	4,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6.1 - Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR19b	Nombre de nuitées hôtelières en Limousin	nombre de nuitées	En transition	1 246 680,00	2014	1 325 204,00			Donnée 2020 non disponible

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR19b	Nombre de nuitées hôtelières en Limousin	1 367 000,00		1 361 680,00		1 392 270,00		1 335 360,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR19b	Nombre de nuitées hôtelières en Limousin	1 290 030,00		1 246 680,00	

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	700,00			304,77			La PI n'a fait l'objet d'aucune progression par rapport à 2019. CO23 affiche un retard de réalisation qui s'explique du fait que l'indicateur ne s'applique pas sur les opérations « d'animation et de gestion » qui sont importantes en nombre sur la PI et qui sont les plus soldées.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	700,00			2 780,00			Les programmations de la PI ont progressé en 2020 de manière très significative, ce qui constitue un vivier pour les réalisations, et donc la cible 2023.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	304,77	0,00	0,00	266,17	0,00	0,00	82,51	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	697,39	0,00	0,00	583,39	0,00	0,00	104,19	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	183,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	197,20	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	6.2 - Améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
20	Evolution de la part des espaces naturels remarquables régionaux bénéficiant de mesure de gestion ou de conservation écologique hors natura 2000	pourcentage	En transition	0,21	2013	0,34			A ce jour, les valeurs de l'indicateur ne sont pas disponibles.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
20	Evolution de la part des espaces naturels remarquables régionaux bénéficiant de mesure de gestion ou de conservation écologique hors natura 2000	0,00		0,00		0,00		0,26	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
20	Evolution de la part des espaces naturels remarquables régionaux bénéficiant de mesure de gestion ou de conservation écologique hors natura 2000	0,25		0,23	

Axe prioritaire	6 - Cohésion territoriale
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 9b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	Personnes	En transition	3 077,00			0,00			La PI a progressé en programmation sur les indicateurs CO38 et CO39 par rapport à 2019. Les réalisations n'ont pas bougé. Pour les trois indicateurs, les programmations couvrent les cibles attendues 2023.
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	Personnes	En transition	3 077,00			8 000,00			
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	102 600,00			24 801,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	102 600,00			210 989,00			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	7 372,00			2 933,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	7 372,00			11 503,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	24 801,00	0,00	0,00	14 427,00	0,00	0,00	884,00	0,00	0,00
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	148 779,00	0,00	0,00	96 752,00	0,00	0,00	7 014,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 933,00	0,00	0,00	2 933,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	7 263,54	0,00	0,00	5 871,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	13 543,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	78 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 933,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 933,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Cohésion territoriale
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	6.1 - Revitaliser les zones urbaines par des projets de développement urbain durable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
22	Création d'un indicateur "qualité de vie"	à déterminer	En transition	0,00		0,00			L'indicateur « qualité de vie » a été créé via l'étude de l'INSEE publié en 2016. Les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'étude temps 0 ont été annexés au RAMO 2016 élaboré en 2017. Les prochains résultats sont attendus en 2022 par une nouvelle étude, selon les mêmes modalités et les mêmes périmètres.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
22	Création d'un indicateur "qualité de vie"	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	Création d'un indicateur "qualité de vie"	0,00		0,00	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7**

Axe prioritaire	7 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	Equivalent temps plein		10,00			23,40	7,00	16,40	Agents FEDER et Interfonds (FEDER/FSE)
S	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	Equivalent temps plein		10,00			23,40	7,00	16,40	Agents FEDER et Interfonds (FEDER/FSE)
F	24	Nombre de comités de programmation	Comité de programmation		70,00			7,00	0,00	0,00	
S	24	Nombre de comités de programmation	Comité de programmation		70,00			7,00	0,00	0,00	
F	26	Nombre de comités de suivi	Comité de suivi		6,00			13,00	0,00	0,00	
S	26	Nombre de comités de suivi	Comité de suivi		6,00			13,00	0,00	0,00	
F	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	jour		12,00			7,00	0,00	0,00	
S	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	jour		12,00			7,00	0,00	0,00	
F	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	opération d'animation		12,00			0,00	0,00	0,00	
S	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	opération d'animation		12,00			0,00	0,00	0,00	
F	30	Nombre d'évaluations menées	évaluation		9,00			0,00	0,00	0,00	
S	30	Nombre d'évaluations menées	évaluation		9,00			0,00	0,00	0,00	
F	33	Nombre d'actions de communication	action		70,00			11,00	0,00	0,00	
S	33	Nombre d'actions de communication	action		70,00			11,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	10,12	4,00	6,12	16,43	5,00	14,00	63,30	0,00	0,00
S	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	10,12	4,00	6,12	0,00	0,00	0,00	63,30	0,00	0,00
F	24	Nombre de comités de programmation	7,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00
S	24	Nombre de comités de programmation	7,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00
F	26	Nombre de comités de suivi	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00
S	26	Nombre de comités de suivi	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00
F	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	27,00	0,00	0,00	68,00	0,00	0,00	53,00	0,00	0,00
S	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	27,00	0,00	0,00	68,00	0,00	0,00	53,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	6,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
S	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	6,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
F	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	33	Nombre d'actions de communication	12,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00
S	33	Nombre d'actions de communication	12,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	24,20	3,00	21,20	31,00	6,00	25,00	0,00	0,00	0,00
S	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	24,20	3,00	21,20	31,00	6,00	25,00	0,00	0,00	0,00
F	24	Nombre de comités de programmation	7,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	24	Nombre de comités de programmation	7,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	26	Nombre de comités de suivi	1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	26	Nombre de comités de suivi	1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	32,50	0,00	0,00	33,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	32,50	0,00	0,00	33,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	3,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	3,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	33	Nombre d'actions de communication	8,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	33	Nombre d'actions de communication	8,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés		Equivalent temps plein	4,00			24,53	4,00	18,00	6,13			14,00	3,00	11,00
24	Nombre de comités de programmation		Comité de programmation	70,00			29,00	0,00	0,00	0,41			7,00	0,00	0,00
26	Nombre de comités de suivi		Comité de suivi	12,00			13,00	0,00	0,00	1,08			6,00	0,00	0,00
29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels		opération d'animation	0,00			6,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
30	Nombre d'évaluations menées		évaluation	7,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
33	Nombre d'actions de communication		action	70,00			46,00	0,00	0,00	0,66			11,00	0,00	0,00
34	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge du FSE		journée de formation	6,00			46,00	0,00	0,00	7,67			4,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes												
23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés		3,00	0,00	3,00	3,33	1,00	4,00	4,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
24	Nombre de comités de programmation		7,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Nombre de comités de suivi		5,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels		6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
30	Nombre d'évaluations menées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
33	Nombre d'actions de communication		12,00	0,00	0,00	13,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
34	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge du FSE		27,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés		0,00	0,00	0,00
24	Nombre de comités de programmation		0,00	0,00	0,00
26	Nombre de comités de suivi		0,00	0,00	0,00
29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels		0,00	0,00	0,00
30	Nombre d'évaluations menées		0,00	0,00	0,00
33	Nombre d'actions de communication		0,00	0,00	0,00
34	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge du FSE		0,00	0,00	0,00

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	629
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	5
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	35
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	20

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
9	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	880,00					
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	17,83					
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDER	En transition	0,00					
1	I	IS01k	Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la Chimie	Mètre carré	FEDER	En transition	2,00					
1	O	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDER	En transition	0,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	2,00					
2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	0,41					
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	202,00					
2	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	1 209 729,00					
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDER	En transition	0,00					
3	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0,00					
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDER	En transition	0,00					
3	I	CO10K	Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Nombre d'avant-projets définitifs validés	FEDER	En transition	15,00					
3	I	CO10k	Nombre d'avant-projets définitifs livrés déclenchant l'engagement des travaux d'infrastructure de collecte, de transport et de distribution en fibre optique en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Ménages	FEDER	En transition	0,00					
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	6 399,00	5 353,00	1 046,00	110,00	91,00	19,00
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	0,00					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	304,77					
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDER	En transition	0,00					
5	O	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDER	En transition	2,00					
6	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	24 801,00					
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	2 993,00					
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDER	En transition	0,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
9	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	719,00	660,00	175,00	
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	20,00	25,00	0,00	
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDER	En transition	36 153 909,59	23 078 488,14	20 676 121,00	
1	I	IS01k	Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la Chimie	Mètre carré	FEDER	En transition	2,00	2,00	0,00	
1	O	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	2,00	2,00	0,00	
2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	2 482,00	2,48	2,48	
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	156,00	156,00	32,00	
2	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	763 251,00	452 386,50	68 480,00	
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDER	En transition	21 027 048,11	13 645 019,57	11 799 975,00	
3	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDER	En transition	10 722 083,58	7 348 837,71	3 324 079,00	
3	I	CO10K	Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Nombre d'avant-projets définitifs validés	FEDER	En transition	15,00	15,00	0,00	
3	I	CO10k	Nombre d'avant-projets définitifs livrés déclenchant l'engagement des travaux d'infrastructure de collecte, de transport et de distribution en fibre optique en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Ménages	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	6 289,00	5 366,00	3 823,00	
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	12 036 006,06	12 036 006,06	10 029 062,00	
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	304,77	266,17	82,51	
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDER	En transition	3 615 479,50	3 084 682,62	1 596 291,00	
5	O	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDER	En transition	2,00	2,00	1,00	
6	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	24 801,00	14 427,00	884,00	
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	2 933,00	2 933,00	0,00	
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDER	En transition	5 696 397,43	4 314 879,88	2 766 996,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
-----------------	-------------------	----------------	------------	-----------------	-------	---------------------	------------------	------------------	------------------

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
9	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	18,00	332,00	0,00
1	F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
1	I	IS01k	Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la Chimie	Mètre carré	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
1	O	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	82,00	42,00	0,00
2	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	383 906,50	0,00	0,00
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
3	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
3	I	CO10K	Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Nombre d'avant-projets définitifs validés	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
3	I	CO10k	Nombre d'avant-projets définitifs livrés déclenchant l'engagement des travaux d'infrastructure de collecte, de transport et de distribution en fibre optique en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Ménages	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	2 233,00	742,00	0,00
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	183,66	0,00	0,00
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
5	O	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDER	En transition	1,00	0,00	0,00
6	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	13 543,00	0,00	0,00
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	2 933,00	0,00	0,00
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
9	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition				1 583 334,00		
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	627			2 131,00		
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	14			75,00		
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDER	En transition	13534700,89			87 015 670,00		
1	I	IS01k	Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la Chimie	Mètre carré	FEDER	En transition	2			2,00		
1	O	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDER	En transition	0			531,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	2			2,00		
2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	0,9			26,00		
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	183			1 334,00		
2	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	175817			2 486 962,00		
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDER	En transition	5902478,92			35 166 667,00		
3	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0			72 188,00		
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDER	En transition	6508537,02			40 258 333,00		
3	I	CO10K	Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Nombre d'avant-projets définitifs validés	FEDER	En transition	13			13,00		
3	I	CO10k	Nombre d'avant-projets définitifs livrés déclenchant l'engagement des travaux d'infrastructure de collecte, de transport et de distribution en fibre optique en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Ménages	FEDER	En transition	13			13,00		
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3401			7 583,00		
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	4852631,71			29 153 582,00		
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	300			700,00		
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDER	En transition	3258072,38			18 500 000,00		
5	O	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDER	En transition	2			7,00		
6	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	9731			102 600,00		
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	3857			7 372,00		
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDER	En transition	5012716,72			21 000 001,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
9	FSE	En transition	Total	1 583 334,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
1	FEDER	En transition	Total	81 440 670,00	60,00%	151 177 078,91	185,63%	65 025 420,06	69 226 902,50	85,00%	171
2	FEDER	En transition	Total	39 833 334,00	60,00%	82 405 303,19	206,88%	49 727 665,52	28 262 435,27	70,95%	106
3	FEDER	En transition	Total	42 833 334,00	60,00%	126 941 482,13	296,36%	125 631 097,13	43 630 169,11	101,86%	52
4	FSE	En transition	Total	29 153 582,00	60,00%	43 119 373,00	147,90%	42 830 554,00	22 445 785,61	76,99%	58
5	FEDER	En transition	Total	16 833 334,00	60,00%	25 362 799,34	150,67%	25 321 289,86	4 764 283,30	28,30%	87
6	FEDER	En transition	Total	21 000 000,00	60,00%	56 412 732,86	268,63%	55 546 626,98	6 305 305,55	30,03%	36
7	FEDER	En transition	Total	7 324 272,00	60,00%	2 752 998,82	37,59%	2 752 998,82	151 157,65	2,06%	5
8	FSE	En transition	Total	1 114 810,00	60,00%	652 303,10	58,51%	652 303,10	0,00	0,00%	1
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>En transition</b>		<b>209 264 944,00</b>	<b>60,00%</b>	<b>445 052 395,25</b>	<b>212,67%</b>	<b>324 005 098,37</b>	<b>152 340 253,38</b>	<b>72,80%</b>	<b>457</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>En transition</b>		<b>31 851 726,00</b>	<b>60,00%</b>	<b>43 771 676,10</b>	<b>137,42%</b>	<b>43 482 857,10</b>	<b>22 445 785,61</b>	<b>70,47%</b>	<b>59</b>
<b>Total général</b>				<b>241 116 670,00</b>	<b>60,00%</b>	<b>488 824 071,35</b>	<b>202,73%</b>	<b>367 487 955,47</b>	<b>174 786 038,99</b>	<b>72,49%</b>	<b>516</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		06	FR63	6 390 700,00	6 390 700,00	6 389 693,29	1
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		19	FR63	6 948 559,88	6 766 559,88	0,00	10
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		20	FR63	5 037 798,20	5 037 798,20	314 079,88	2
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		24	FR63	45 000,00	27 432,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		05	FR63	4 894 069,60	2 000 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		07	FR63	403 391,67	181 526,25	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		13	FR63	104 000,00	40 650,00	102 475,43	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		18	FR63	18 750,00	18 750,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		19	FR63	5 930 353,56	5 798 669,04	2 124 745,22	10
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		20	FR63	371 635,48	167 235,96	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		24	FR63	1 570 350,18	694 630,57	130 415,96	5
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	03		07	FR63	142 850,00	45 000,00	180 654,27	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		06	FR63	868 406,79	658 603,79	0,00	3
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		07	FR63	1 321 067,04	1 014 520,93	443 070,45	7
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		13	FR63	145 625,00	145 625,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		19	FR63	413 814,00	413 814,00	0,00	3
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		24	FR63	2 965 540,59	2 459 159,99	505 871,92	22
1	FEDER	En transition	063	01	07	07	03		13	FR63	138 319,58	138 046,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	063	01	07	07	03		24	FR63	402 300,00	402 300,00	402 300,00	1
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		05	FR63	4 059 392,00	834 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		06	FR63	2 544 235,25	1 304 513,13	1 359 504,39	7
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		07	FR63	1 070 062,17	494 386,57	990 866,36	4
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		10	FR63	378 809,00	170 464,00	393 497,09	1
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		24	FR63	12 825 175,35	5 661 935,11	5 019 465,25	30
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	03		06	FR63	1 957 000,00	293 550,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	03		24	FR63	3 526 550,00	1 057 965,00	1 681 870,00	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		13	FR63	920 334,00	920 334,00	964 393,22	2
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		17	FR63	335 316,14	0,00	310 231,17	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	FR63	1 467 490,09	1 465 366,92	852 502,19	6

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		06	FR63	4 582 717,73	1 089 210,00	2 908 326,20	2
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		08	FR63	28 126 213,00	1 200 000,00	19 407 195,19	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		11	FR63	3 382 108,00	676 421,00	3 438 638,39	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		13	FR63	329 341,00	329 341,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	FR63	14 382 877,76	2 891 631,36	6 557 044,86	11
1	FEDER	En transition	066	03	07	07	03		24	FR63	4 000 000,00	4 000 000,00	1 000 000,00	1
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	01		24	FR63	1 449 491,48	1 398 281,48	877 445,88	4
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		07	FR63	15 934 496,78	3 653 651,50	2 619 015,75	10
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		08	FR63	761 490,25	228 447,08	761 490,25	1
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		17	FR63	174 791,00	127 592,00	88 312,66	1
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	FR63	7 071 852,34	2 827 308,30	6 687 596,23	9
1	FEDER	En transition	067	04	07	07	03		17	FR63	3 784 804,00	2 000 000,00	2 716 201,00	2
2	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		10	FR63	14 482 608,00	4 600 000,00	0,00	2
2	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		18	FR63	325 045,73	325 045,73	120 384,42	2
2	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		22	FR63	40 927,00	32 742,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		23	FR63	127 692,00	127 692,00	102 414,49	1
2	FEDER	En transition	012	01	07	03	04		13	FR63	182 595,00	182 595,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		10	FR63	34 086 559,49	16 331 020,00	14 090 270,28	3
2	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		11	FR63	4 088 751,00	2 100 000,00	4 179 388,58	1
2	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		13	FR63	230 561,35	230 561,35	0,00	2
2	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		22	FR63	4 502 925,36	3 631 226,48	1 523 648,66	34
2	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		24	FR63	157 551,80	157 551,80	133 816,30	1
2	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		18	FR63	154 404,00	154 404,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		23	FR63	140 093,82	140 093,82	140 093,82	1
2	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		18	FR63	1 781 670,75	1 781 670,75	1 086 225,80	4
2	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		19	FR63	1 099 477,23	1 099 477,23	876 724,06	4
2	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		21	FR63	407 670,62	407 670,62	386 296,68	2
2	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		22	FR63	3 747 408,78	3 747 408,78	0,00	5
2	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		23	FR63	583 591,59	583 591,59	583 591,59	3
2	FEDER	En transition	014	01	07	01	04		22	FR63	3 086 585,06	2 034 168,36	0,00	3
2	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		21	FR63	8 243 192,16	7 991 941,97	4 652 923,46	23
2	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		22	FR63	3 585 951,28	3 505 951,28	0,00	8

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	044	01	07	07	04		13	FR63	141 045,00	141 045,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	069	01	07	07	04		22	FR63	1 208 996,17	421 807,76	386 657,13	3
3	FEDER	En transition	046	01	07	03	02		21	FR63	74 948,00	74 889,63	35 381,43	1
3	FEDER	En transition	046	01	07	07	02		24	FR63	116 209 161,00	116 209 161,00	39 241 189,77	4
3	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		13	FR63	272 000,00	272 000,00	173 081,38	2
3	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		23	FR63	641 300,77	618 738,80	557 234,07	4
3	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		24	FR63	476 164,96	466 564,96	0,00	2
3	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		19	FR63	144 060,00	144 060,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	080	01	07	03	02		21	FR63	1 130 170,00	1 130 170,00	557 550,35	4
3	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		13	FR63	255 000,00	255 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		20	FR63	490 041,92	490 041,92	490 041,92	2
3	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		21	FR63	1 360 541,99	1 308 003,35	183 662,84	6
3	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		23	FR63	292 910,40	292 910,40	228 697,19	3
3	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		13	FR63	188 566,00	188 566,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		18	FR63	427 799,00	427 799,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		20	FR63	2 299 484,16	2 137 760,16	1 196 912,63	3
3	FEDER	En transition	082	01	07	03	02		21	FR63	189 667,40	189 667,40	105 000,00	1
3	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		04	FR63	220 274,00	110 137,00	98 099,41	1
3	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		06	FR63	276 405,00	138 202,50	0,00	1
3	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		08	FR63	183 007,00	91 503,50	120 812,99	1
3	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		13	FR63	1 600 336,47	981 099,48	642 505,13	12
3	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		21	FR63	209 644,06	104 822,03	0,00	1
4	FSE	En transition	117	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR63	43 119 373,00	42 830 554,00	22 445 785,61	58
5	FEDER	En transition	085	01	07	03	06		22	FR63	982 970,09	982 970,09	477 374,99	16
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		18	FR63	183 845,37	183 845,37	183 345,37	1
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR63	6 219 513,88	6 303 004,40	1 892 902,59	63
5	FEDER	En transition	093	01	07	03	06		24	FR63	9 980 623,00	9 980 623,00	1 371 129,48	1
5	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		07	FR63	1 165 000,00	1 040 000,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		23	FR63	1 064 000,00	1 064 000,00	839 530,87	3
5	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		24	FR63	5 766 847,00	5 766 847,00	0,00	2
6	FEDER	En transition	095	01	01	01	09		18	FR63	19 035 002,93	18 914 965,18	0,00	4
6	FEDER	En transition	095	01	01	01	09		21	FR63	10 363 438,37	9 617 370,24	438 885,78	10

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
6	FEDER	En transition	095	01	01	01	09		23	FR63	3 132 994,13	3 132 994,13	0,00	1
6	FEDER	En transition	095	01	01	01	09		24	FR63	3 147 488,00	3 147 488,00	0,00	3
6	FEDER	En transition	095	01	02	01	09		10	FR63	293 162,00	293 162,00	293 162,00	1
6	FEDER	En transition	095	01	02	01	09		18	FR63	2 730 967,11	2 730 967,11	0,00	2
6	FEDER	En transition	095	01	02	01	09		21	FR63	2 795 182,14	2 795 182,14	2 318 303,27	4
6	FEDER	En transition	095	01	02	01	09		24	FR63	5 459 346,39	5 459 346,39	0,00	2
6	FEDER	En transition	095	01	02	03	09		22	FR63	400 000,00	400 000,00	0,00	1
6	FEDER	En transition	095	01	02	03	09		24	FR63	6 741 720,51	6 741 720,51	3 254 954,50	6
6	FEDER	En transition	095	01	07	01	09		24	FR63	527 851,50	527 851,50	0,00	1
6	FEDER	En transition	095	01	07	03	09		18	FR63	1 785 579,78	1 785 579,78	0,00	1
9	FSE	En transition	112	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR63	0,00	0,00	0,00	0
7	FEDER	En transition	121	01	07	07			24	FR63	2 752 998,82	2 752 998,82	151 157,65	5
8	FSE	En transition	121	01	07	07		08	24	FR63	652 303,10	652 303,10	0,00	1

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	9	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais	5	0,00		0,00	

soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

La Région Nouvelle-Aquitaine a élaboré son programme d'évaluation sur la base de la feuille de route présentée en Comité de suivi en octobre 2019 regroupant en un plan convergent unique les évaluations des programmes européens des 3 ex-programmes en Nouvelle Aquitaine sur la période 2014-2020 mais également sur 2021-2027 (Évaluation stratégique environnementale et évaluation ex-anté des instruments financiers) dans le cadre du programme FEDER-FSE+ de la région Nouvelle Aquitaine.

Tous ces éléments ont été repris dans un accord-cadre, lancé le 21/02/2020 et conclu en juin 2020, permettant de retenir, sur une durée de 3 ans, 3 prestataires - Territéo, Edater, ADIT- qui seront sollicités pour les marchés subséquents sur les thématiques retenues.

En 2020, 3 marchés subséquents ont été lancés :

- L'Évaluation stratégique environnementale (PO 2021-2027)
- L'évaluation ex-anté des instruments financiers (PO 2021-2027)
- L'évaluation thématique « Compétences, qualification et emplois » (FESI 2014-2020).

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

*« Le programme opérationnel FEDER-FSE est dans sa sixième année de programmation. Le bilan est caractérisé au 31 décembre 2020 par une **programmation de 488 824 071€ pour 516 opérations.***

L'année 2020 a été une année très particulière. Des difficultés liées à la crise sanitaire sont venues s'ajouter aux difficultés d'ordre réglementaire déjà évoquées dans les précédents RAMO qui alourdissent les obligations des porteurs de projets ainsi que celles des services instructeurs :

- Les règles en matière d'aide d'Etat complexe à appliquer (prise en compte de la marge d'exploitation, SIEG et calcul de l'absence de surcompensation),
- Les règles en matière de commande publique,
- La complexité de la charge administrative inhérente à un projet cofinancé par du FEDER pour les porteurs de projets malgré l'accompagnement apporté par les services instructeurs (frein au dépôt de dossiers de réalisation faites a minima ou reportées dans le temps par les maîtres d'ouvrage).

La crise sanitaire et notamment le premier confinement ont suspendues en parties les relations entre l'autorité de gestion et les partenaires et porteurs de projet. Les nécessaires organisations de service (mise en place télétravail, organisations matérielles) ont pris du temps selon les organisations et les moyens dont disposaient les différents intervenants.

L'Autorité de gestion a pu développer le recours au télétravail et fournir aux différents services les outils nécessaires à la gestion et au suivi des opérations. Après le ralentissement lié au premier confinement, les porteurs de projet et les partenaires ont su également adapter leur organisation pour permettre une reprise des échanges au second semestre. Le recours déjà important à la dématérialisation des échanges par l'intermédiaire de l'outil MDNA avec les porteurs de projet permet un fonctionnement identique à la période pré-COVID malgré les différents confinements survenus en fin 2020. Par ailleurs, l'Autorité de Gestion a mis en place des mesures de simplifications et notamment :

- la signature électronique des conventions
- le report automatique de 6 mois des délais d'exécution et de production des pièces justificatives sans avenant
- les avances majorées jusqu'à 50% dans certains cas ceci au cas par cas, en prenant en compte les difficultés rencontrées par les bénéficiaires.

En ce qui concerne les relations avec les partenaires, les procédures de sélection des dossiers étaient déjà dématérialisées. La principale innovation de 2020 aura été la tenue d'un comité de suivi en distanciel où les temps d'échanges ont pu être préservés.

L'Autorité de gestion a su également s'adapter pour modifier son programme en proposant dès juillet 2020 la création d'un axe CRII par la réorientation de crédits FSE. De plus, le second semestre a été consacré à l'élaboration de la programmation REACT en application du règlement 2020/2221 du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie. »

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Aucune évaluation mise en œuvre dans ce sens.

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Vers une économie innovante
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M0OP001, 2014FR16M2OP009
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mars 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds de co-investissement</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	14 François de Sourdis - 33 077 Bordeaux Cedex
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour	

les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	actions, obligations convertibles
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	GIE AQUITI GESTION
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Centre Condorcet - 162 avenue du Docteur Schweitzer - 33600 PESSAC

12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	28 avr. 2017
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires</b>	

<b>finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>soutien aux fonds propres des PME</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00

39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	1 899,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans	

l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	4 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 000 000,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un	1 - Vers une

programme relevant des Fonds ESI	économie innovante
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 500 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M0OP001, 2014FR16M2OP009
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mars 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds prêt d'honneur dédié à la création reprise d'entreprises</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pôle interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix- Chamiers
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard,	Instrument sur

par ex., «instruments prêts à l'emploi»	mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Nouvelle-Aquitaine
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Centre Condorcet 162, avenue du docteur Schweitzer 33600 Pessac
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en	

œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 080 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 520 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	375 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	375 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 145 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	2 145 000,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>prêt d'honneur</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt

24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	6,72
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les	

prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	366,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	14 219,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	14 219,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	8 580 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 145 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	2 145 000,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	8 580 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2 145 000,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	960,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	960,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	960,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Vers une économie innovante
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	500 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP009, 2014FR16M0OP001
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mars 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprises</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pole interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix- Chamiers
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Pole interconsulaire 296 boulevard des

	Saveurs 24660 Coulounieix- Chamiers
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	784 804,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	321 201,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	125 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	125 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	196 201,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	196 201,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier	

conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<i>prêt d'honneur</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	

38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,57
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	135,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	284 804,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	196 201,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	196 201,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	52,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	52,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	284 804,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	71 201,00

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	9 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès pour les néo-aquitains.
-----------------	--

--

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
-----------------	---------------------------------

--

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
-----------------	--------------------------------------

--

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
-----------------	---------------------------------

--

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	6 - Cohésion territoriale
-----------------	---------------------------

--

Axe prioritaire	7 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	------------------------------

--

##### 11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du

programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
2	48 957 166,63	232,02%
5	1 772 719,04	15,97%
<b>Total</b>	<b>50 729 885,67</b>	<b>35,07%</b>

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	25 mai 2021		Ares(2021)5306661	Résumé à l'intention des citoyens	27 août 2021	n002rha7









Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 310,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 397,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 441,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 566,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 633,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,20 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 164,30 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 216,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 26, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 225,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 234,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 242,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 270,83 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 279,17 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 310,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 441,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 566,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 633,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 108,54 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 126,09 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (61 < 629).
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Fonds prêt d'honneur dédié à la création reprise d'entreprises.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Fonds prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprises.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds de co-investissement, produit: soutien aux fonds propres des PME.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds prêt d'honneur dédié à la création reprise d'entreprises, produit: prêt d'honneur.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprises, produit: prêt d'honneur.